



Dossier du BHI N°. S1/1001/WP

LETTRE CIRCULAIRE N° 52/2006
17 juillet 2006

PROPOSITIONS DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR 2007

Références : a) Règlement financier de l'OHI, Art.8
b) LCCF 5/ 2003
c) LC 54/2003
d) LC 72/2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Conformément à l'Article 8 du Règlement financier de l'OHI, le budget de l'OHI proposé pour 2007 (**Annexe A**) est, par la présente, soumis aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Le BHI a établi ce budget à partir du programme de travail pour 2007 et du budget quinquennal approuvé par la XVI^e Conférence HI, puis actualisé par les Etats membres. Les membres de la CF ne sont pas tenus d'examiner le programme de travail de l'OHI proposé pour 2006 (**Annexe B**). Le Comité de direction estime toutefois que celui-ci fait partie intégrante du budget et l'a donc inclus à ce titre. Une description du budget et du programme de travail pour 2007, qui développe les brèves explications et les chiffres fournis dans les documents principaux, est jointe en **Annexe C**.

Nous attirons votre attention sur les ajustements suivants apportés à la préparation de ce budget :

Tableau I. Revenus : le budget approuvé par la XVI^e Conférence a inclus un accroissement total de la valeur de la part de 8.6%, entre 2002 et 2007, incluant une augmentation de 3% de la valeur de la part qui est passée de 4120,13€ en 2006 à 4243,73 € en 2007; cependant, le Comité de direction recommande à nouveau qu'il n'y ait AUCUNE augmentation de la valeur de la part afin de la maintenir au même niveau qu'en 2005 et 2006, c'est-à-dire à 3984,48€. La valeur de la part, recommandée par le Comité de direction, reflète une croissance nominale zéro depuis 2005 et seulement une augmentation de 2% entre 2002 et 2007.

Le budget de 2007 tient compte de la variation des tonnages de certains Etats membres, faisant passer le nombre de parts de 643 à 641. Avec 6 parts impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension, le nombre de parts pris en compte pour le calcul des revenus s'élève à 635.

Table II. Dépenses : Le Comité de direction recommande un niveau de dépenses net de 2 740 600 €, soit un montant équivalent à celui des revenus budgétés, ce qui représente 25 200 € de moins que pour le montant précédemment approuvé par les Etats membres.

Chapitre I. Coûts afférents au personnel : 1 976 000 € sont inscrits au budget au lieu des 2 066 917 €, comme approuvé sous couvert de la référence b).

Chapitre II. Dépenses de fonctionnement : 586 300 € sont inscrits au budget au lieu des 492 306 €, comme approuvé sous couvert de la référence b).

Chapitre III. Dépenses d'investissement : elles enregistrent une baisse de 100 159 € à 74 200 €.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2007 (**Annexe B**) est scindé de façon explicite et a été extrait du programme de travail quinquennal communiqué sous couvert de la référence c), dûment actualisé à l'aide des informations reçues au BHI. Une mention particulière est faite à propos de la **Tâche 2.1.10** – Le programme de renforcement des capacités tel qu'adopté par le CBC, sera financé par le CBFUND, à concurrence de 138 000 €. Le CD propose qu'une contribution de 64 000 € provenant du budget courant soit transférée au CBFUND. Ce montant ainsi que les disponibilités existantes sur le fonds, financeront cette tâche.

Il est demandé aux membres de la Commission des finances de bien vouloir de bien vouloir examiner l'**Annexe A** et de fournir des commentaires au BHI, selon qu'il convient, **avant le 10 septembre 2006**. Le Programme de travail et le budget de l'OHI pour 2007 seront ensuite communiqués aux Etats membres pour approbation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Gorziglia', written in a cursive style.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

- P.J. : - Annexe A – Budget de l'OHI proposé pour 2007
- Annexe B – Programme de travail de l'OHI proposé pour 2007
- Annexe C – Programme de travail et budget pour 2007– Document explicatif.

PROPOSED 2007 IHO BUDGET

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANISATION

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET ESTIMATES FOR 2007
TABLE I - INCOME - (Euros)

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2007
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

Annex A

2005	2005	2006	2007	2007	2007
Approved revised estimates	Actual Income	Approved 5 years Budget	Approved 5 years Budget	Approved 2007	Proposed Estimates 2007
FRF	FRF	FRF	Euros	Euros	Euros
	Budget approuvé 2005	Budget quinquennal 2006	Budget quinquennal 2007	Projet de budget	
615.0	621.5	593.0	593.0	3.00	
3 984.48	3 984.48	4 120.13	4 243.73	0.00	
				635	
2 450 455	2 476 354	2 443 236	2 516 533	Number of shares	
				Unit share value	3984.48
8 188	8843	8 434	8 708		2 554 052
					-23 907
					2 530 145
0	0	0	0		0
16 110	53 389	16 110	16 110		45 000
7 500	7600	8 080	8 308		7 800
144 270	137649	113 610	117 303		148 700
2 626 523	2 683 835	2 589 470	2 666 962		2 740 600

TABLE II A : DETAILED EXPENDITURE - Détail des dépenses

2005	2006	2007	2007		Internal Tax	Proposition de budget 2007
			Approved annual Budget *	Approved 5 years Budget		
Euros	Euros	Euros	Euros	Euros		Euros
28 913	30 000	98 097	30 635	30 635	3 300	33 000
274 624	275 000	159 621	275 130	275 130		275 000
11 116	17 000	21 399	21 399	21 399		15 000
76 007	82 000	100 488	100 488	100 488		76 000
33 004	31 700	36 503	36 503	36 503		30 000
21 920	34 000	38 182	38 182	38 182	3 400	34 000
65 162	70 000	102 060	100 834	100 834		75 000
-11 838	-20 400	-22 641	-22 641	-22 641		-15 000
0	0	9 692	0	0		0
9 174	12 000	12 984	12 984	12 984		12 000
0	0	0	0	0		0
0	0	170 161	0	0		0
545	5 000	14 995	14 995	14 995		5 000
47 172	6 000	13 636	13 636	13 636		6 000
3 928	10 000	9 231	9 231	9 231		10 000
1 893 693	1 943 300	1 881 577	2 066 917	2 066 917	148 700	1 976 000

* Amended budget as approved by FCCL 5/2003

** Proposal to have IRF beginning to pay pensions from 2005

2005
Actual
expenditure
Euros
Dépenses
2005
réalisées

2006
Approved
annual
Budget *
Euros
Budget
2006
approuvé

2007
Approved
5 years
Budget
Euros
Budget
quinquennal
2 007

2007
Approved
FCCL 5/2003
Budget *
Euros
Budget *
2007
modifié

2007
Proposed
Estimates
Euros

2007
Proposed
Estimates
Euros

TABLE II A - Continued

CHAPTERS AND ITEMS

II. CURRENT OPERATING COSTS

(Maintenance, communications, etc....)

57 227	49 000	60 453	60 453		a) Maintenance of building	55 000
1 665	2 000	2 332	2 332		Multirisk insurance	2 000
26 054	38 500	22 642	23 774		Maintenance of IT equipments	35 000
11 121	14 000	16 264	16 264		b) Office Stationery	13 000
36 977	38 000	71 756	38 000		c) Postage, telephone, telex, telefax	40 000
0	0	1 582	0		d) Customs	0
3 098	2 800	1 254	1 254		e) Local Travel	3 500
5 596	4 500	2 754	2 754		f) Bank Charges	6 000
19 542	75 000	0	47 754		g) Consultancy Expenses (Others than Auditors)	85 000
3 900	4 000	13 933	13 933		h) Auditors fees	4 000
0	0	137 204	70 000		i) Capacity Building (see Fund below)	0
10 721	19 000	16 144	16 144		j) Public Relations	19 000
568	1 000	3 088	3 088		k) Miscellan. Operating Expenses	1 000
					(Travel costs)	
25 126	50 000	62 458	47 000		l) Technical Assistance (Progr. 2 only)	50 000
202 416	204 000	99 933	116 633		m) Long Distance Travel (All Progr. except 2)	240 000
8 781	7 700	7 852	7 700		n) GEBCO & Int. Bathym. Charts	7 800
					(Publications costs)	
10 944	11 000	8 970	11 220		o) I.H. Review	11 000
0	0	5 381	0		p) I.H. Bulletin	0
8 600	14 000	8 969	8 969		q) Other publications	14 000
0	0	5 033	5 033		r) Materials for Publications	0
432 334	534 500	548 002	492 306			586 300

Annex A

2005		2006		2007		2007		Proportion de budget 2 007	
Actual		Approved		Approved		Approved		Proposed	
expenditure		annual		5 years		FCCL 5/2003		Estimates	
Euros	Budget *	Euros	Budget *	Euros	Budget *	Euros	Budget *	Euros	Euros
Dépenses	2 006	Budget	2 006	Budget	2 007	Budget	2 007	Euros	Euros
2005	approuvé	2 007	modifié	CHAPTERS AND ITEMS					
				III. CAPITAL EXPENDITURE					
9 377	33 300	52 302	53 671	a) Purchase of IT equipments					35 000
27 841	17 200	25 000	30 000	Depreciation of fixed assets					25 000
1 856	11 000	16 835	13 000	Purchase of furniture & other equipments					13 000
704	1 220	6 021	3 488	b) Purchase Publications & Binding					1 200
39 778	62 720	100 158	100 159						74 200
				ANNUAL OPERATING COSTS					2 636 500
2 365 805	2 540 520	2 529 738	2 659 382	IV. PRINTING FUND ALLOCATION					6 100
				V. RENOVATION FUND ALLOCATION					6 500
6 098	6 098	6 098	6 098	VI. CONFERENCE FUNDS ALLOCATION					0
1 524	11 524	1 524	1 524	VII. REMOVAL OF DIRECTORS AND STAFF ALLOCATION					27 500
81 225	46 678	44 210	71 355	VIII CAPACITY BUILDING FUND ALLOCATION					64 000
28 965	28 203	27 441	27 441	TOTAL EXPENDITURE					2 740 600
50 000	70 000	0	0						
				* Amended budget as approved by FCCL 5/2003					
2 483 617	2 703 023	2 609 011	2 765 800						

“PROGRAMME DE TRAVAIL DE L’OHI POUR 2007 ”

Programme 1 – Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales		Commentaires (le cas échéant)
Tâche ID	Description	
O 1.1.1	Réunions des Commissions hydrographiques régionales	
	CHOIS	
	CHUSC	
	CHN	
	CHMMN	
	CHMB	
	Comité hydrographique sur l’Antarctique	
	CHAISO (en cours d’établissement)	
	CHAIA	
	CHPSO	
O 1.2.1	Réunions des Organisations internationales	
	* Organisation maritime internationale (OMI)	
	- Assemblée	
	- Conseil	
	- Comité de la coopération technique (TC)	
	- Comité de la sécurité maritime (MSC)	
	- Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV)	
	- Comité de la protection du milieu marin (MEPC)	seulement si cela est nécessaire
	- Sous-Comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR)	
	* Commission océanographique intergouvernementale (COI)	
	- Assemblée de la COI	
	* Comité hydro de l’Institut panaméricain de géographie et d’histoire (IPGH)	
	* Organisations relatives à l’Antarctique	
	- Parties consultatives au Traité sur l’Antarctique (ATCP)	

	<ul style="list-style-type: none"> - Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR) - Comité scientifique pour la logistique et les opérations dans l'Antarctique (SCALOP) - Association internationale des organisateurs de voyage dans l'Antarctique (IAATO) - Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) 	seulement si cela est nécessaire
	* Nations Unies (NU)	
	- UNICPOLOS	
	* Association internationale de signalisation maritime (AISM)	
	* Association internationale des ports (AIP)	seulement si cela est nécessaire
	* Organisation météorologique mondiale (OMM)	seulement si cela est nécessaire
	* Fédération internationale des géomètres (FIG)	

Programme 2 – Renforcement des capacités		Commentaires (le cas échéant)
Tâche ID	Description	
O 2.1.2	Participer aux réunions du Comité technique et scientifique de l'AMI (Trieste).	
O 2.1.6	Organiser les réunions du Comité sur le renforcement des capacités (5 ^e réunion du CBC de l'OHI) et y participer.	
T 2.1.4	Participer au développement d'un projet pour les services de sécurité de la navigation sur le lac Victoria (avec l'OMI et l'AISM).	
T 2.1.6	Continuer à développer les contacts avec la Banque de développement asiatique, avec la Commission européenne, avec le Fonds pour l'environnement mondial et avec les agences nationales qui soutiennent les projets bilatéraux.	
T 2.1.7	Effectuer des visites de coopération technique aux organisations et pays suivants :	
	* CH de la zone maritime ROPME & CHOIS incluant l'Egypte, le Soudan, Djibouti, et autres à déterminer (participation du BHI)	Voir tâche T 2.1.10
	* Banque de développement asiatique, PNUD, Banque mondiale	voir tâche T 2.1.6.
T 2.1..9	Participer aux réunions associées à l'autoroute électronique maritime – Détroit de Malacca -	

	AEM du détroit de Malacca
	AM de l'océan Indien occidental
T 2.1.10	<p>Programme de renforcement des capacités approuvé par le CBC et devant être financé par le fonds du CBC.</p> <p>Développement de directives pour le développement et la soumission de projets.</p> <p>Cours de formation de la CDARN, (5 jours), au premier trimestre, pour 10 étudiants. Antigua, Bahamas, Barbade, la Dominique, la Grenade, la Jamaïque, St Kitts, Ste Lucie, St Vincent, Trinité, Anguilla, BVI, Caïman, Montserrat, TCI. Probablement en Jamaïque. (à confirmer)</p> <p>Atelier sur les levés hydrographiques fluviaux abrité par le « Servicio de Hidrografia y Navegacion de la Amazonia del Peru », à Iquitos, PEROU (ouvert aux autres pays, le Mozambique devant y être inclus).</p> <p>Cours de formation de la CDARN (5jours), au dernier trimestre, pour 11 étudiants. Angola, Kenya, Malawi, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Seychelles, Tanzanie, Ouganda. Probablement le Mozambique (installations à coût zéro) ou Tanzanie (à confirmer).</p> <p>Conseils pour le développement d'un plan de levés national avec priorité. Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Tanzanie. (La France, l'Inde et le RU examineront les possibilités de mise à disposition d'un expert et l'éventuelle participation aux frais dans le cas de Madagascar, de Maurice, du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie, respectivement).</p> <p>Visites techniques devant être effectuées au BHI : a) CH de la zone maritime ROPME & visite technique d'AT à la CHOIS incluant l'Egypte, le Soudan, Djibouti, l'Iran, le Koweït et le Qatar. Eventuellement aussi l'Erythrée et le Yémen (si non effectuée en 2006) afin d'inclure un contact avec les représentants nationaux de PERGSA et le représentant régional de l'OMI, au cours du premier trimestre 2007.</p> <p>Atelier technique sur les capacités – phase I. Dernier semestre 2007. Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Arabie Saoudite, le Soudan, et le Yémen. 6 à 12 étudiants probablement à Jeddah.</p> <p>Visite technique d'un spécialiste en hydrographie expérimenté et d'un spécialiste SMDSM aux Tonga, Samoa et Tokelo.</p>

T 2.2.2	Prendre des mesures en vue de la réintégration des Etats membres ayant fait l'objet d'une suspension. * République dominicaine * Suriname (en coopération avec les Pays-Bas) * République démocratique du Congo	Actions menées par correspondance
Tâche ID	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 3.1.1	Participation aux réunions associées/organisation de celles-ci	
	* CHRIS	
	- C&SMWG	
	- CSPCWG	
	- TSMAD	
	- Sous GT du TSMAD sur la S-100	
	- SNPWG	
	- DPSWG	
	* WEND	
	- Groupe de travail du WEND sur les ENC	
	* JTEWG du RENC	
	* journées de l'industrie/Groupe d'intérêt des ECDIS	
T 3.1.1	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-52 Nouvelle édition	
	* S-57 Nouvelle édition	
	* S-100 et Spéc. de produit S-101	
	* M-4	
	* M-11	
	* S-23	Question pendante
	* S-59	Voir T.3.2.4
	* S-62	
	* S-63	
	* S-64	
	* S-65	
T. 3.1.3	Etudier/préparer et mettre en œuvre le catalogue de cartes	

		papier/ENC/RNC sur le catalogue de cartes sur le Web (en coordination avec l'OMI)	
O 3.2.1		Coordonner les réunions du GT sur la S-44 et y participer	
0 3.2.2.		Coordonner les réunions du Comité sur les marées et y participer	
0 3.2.3		Participer aux réunions EUREF- AIG	
O 3.2.5		Organiser les réunions et conférences du GT du Comité ABLOS et y participer	
T 3.2.4		Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
		* S-32	
		* S-60	
		* S-44	
		* S-51	
		* S-55	
O 3.3.1/2/3		Participer aux réunions du Comité consultatif FIG/OHI/ACI	
T 3.3.1		Maintenance et actualisation de la 9 ^e édition des normes de compétence	
		Préparation de la 10 ^e édition des normes de compétence	
T 3.3.2		Réviser, préparer et tenir à jour:	
		* M-5	
		* M-6	
		* S-47	

O 3.4.2	Participer aux réunions relatives à l'élaboration des normes	
	* Conférence ACI	
	* Commission de l'ACI sur les normes relatives aux données spatiales	
	* Cartographie marine ACI	
	* GT 7 - essai en vue d'une homologation	
	* Commission électrotechnique internationale (9 ^e CEI) GT 13	Aucune réunion prévue
	* Groupe d'harmonisation MIO	
	* TC211 de l'ISO (Organisation internationale de normalisation)	
O 3.4.3	Participer aux réunions associées au programme de la GEBCO	
	* Comité directeur mixte de la GEBCO	
	* SCUFN	
	* SCDB	
	* Projets internationaux de cartes bathymétriques régionales (7 IBC)	
T 3.4.1	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* B-4	
	* B-6	
	* B-7	
	* B-8	
O 3.5.1	Participer aux réunions de la CDARN	
T 3.5.1	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes :	
	* S-53	
	* M-12	
Programme 4 – Gestion de l'information et Relations publiques		
Tâche ID	Description	Commentaires (le cas échéant)
O 4.1.1	Tenir à jour et développer le site Web de l'OHI	
T 4.1.1	Assurer une distribution annuelle des publications de l'OHI sur CD-ROM	

T 4.1.2	Réviser, préparer et tenir à jour les publications suivantes : * P-4 * P-5 * P-7 (annuellement) * P-6 (tous les 5 ans) * M-3 (mise à jour permanente)	
T 4.1.3	Tenir à jour les ouvrages de référence et les journaux de la Bibliothèque du BHI	
T 4.2.1	Présenter des communications sur ce sujet (importance de l'hydrographie) lors des conférences et séminaires appropriés et publier des communiqués de presse à l'occasion des principales réunions de l'OHI.	
T 4.2.2	Communiquer des informations sur l'hydrographie et sur l'OHI aux principaux preneurs de décision à l'occasion de visites aux Etats membres et non-membres.	
T 4.2.6	Maintenance des systèmes informatiques et en réseau du BHI.	
T 4.2.7	Développement et maintenance de l'infrastructure du BHI sur la base de données des SIG	
T 4.2.8	Célébration de la Journée mondiale de l'Hydrographie	

Programme 5 – Développement général de l'Organisation		Commentaires (le cas échéant)
Tâches ID	Description	
O 5.1.1	Réviser le programme de travail de l'OHI sur une base annuelle	
T 5.1.1	Examiner de manière plus approfondie la restructuration de l'Organisation afin que celle-ci puisse mieux répondre aux besoins des Etats membres et aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique, et améliorer le rapport coût-efficacité.	
	Participation/organisation des réunions du SPWG et du groupe directeur.	
O 5.2.1	Assurer des services de traduction	
T 5.6.1	Organiser la XVIIe Conférence HI et l'Exposition.	

Programme de travail et budget pour 2007

Ce document développe le programme de travail et le budget de l'OHI pour 2007, qui sont fournis sous couvert des annexes B et A, respectivement. Ils sont rattachés par leurs tâches et objectifs communs et donnent une indication des ressources budgétaires nécessaires à leur accomplissement. Ce document décrit de manière plus explicite ces liens.

Le programme de travail de l'OHI proposé pour 2007 repose sur le programme de travail 2003-2007 de l'OHI, approuvé par la XVI^e Conférence h.i. en avril 2002, et communiqué aux Etats membres dans la LC 41/2002. Son contenu est extrait de la décomposition du programme de travail quinquennal de l'OHI soumis aux Etats membres dans la LC 54/2003. Sa présentation, qui est destinée à améliorer la clarté et l'utilité, suit la même structure, présentée en tableaux et utilisée dans les précédents programmes de travail de 2003, 2004, 2005 et 2006.

Le BHI est reconnaissant des commentaires peu nombreux mais néanmoins très constructifs qui ont été formulés dans le but de continuer à améliorer la présentation du programme de travail et son rattachement au budget. Les commentaires qui peuvent être insérés sans modifier le document approuvé par la Conférence ont été examinés et les autres seront étudiés lors de la préparation du programme de travail et du budget 2008-2012 que le BHI doit soumettre à la XVII^e Conférence HI de 2007, pour approbation.

Diverses tâches ont été sélectionnées pour chacun des cinq programmes au sein desquels les activités de l'OHI sont divisées, conformément au plan stratégique de l'OHI. Le détail en est donné ci-après :

ANALYSE FINANCIERE

Revenus :

Les ressources nécessaires pour réaliser le programme de l'OHI proviennent pratiquement exclusivement des contributions des Etats membres. En 2007, le nombre de parts est passé à 643 à 641, en comparaison avec les 593 parts utilisées pour la préparation des estimations budgétaires de la conférence de 2002. Les six parts qui restent impayées par les Etats membres qui ont fait l'objet d'une suspension sont exclues.

En ce qui concerne la valeur de la part, la XVI^e Conférence h.i. a approuvé, dans le budget quinquennal, une augmentation de 3% de la valeur de la part (de 4120,13€ à 4243,73€); toutefois, le Comité de direction recommande que la valeur de la part soit maintenue au même niveau qu'en 2005 et en 2006, c'est-à-dire à 3984,48€. Le budget approuvé par la conférence a prévu une augmentation totale de la valeur de la part de 8,6% entre 2002 et 2007. La valeur de la part, telle que recommandée par le Comité de direction, reflète une croissance nominale zéro depuis 2005 et seulement une augmentation de 2% entre 2002 et 2007. L'on prévoit donc que l'accroissement des revenus totaux atteindra 2 740 600 €, par rapport à l'estimation de 2 666 962 euros approuvée par la conférence, ce qui représente une augmentation de 2,76 euros. Il convient de noter que cet accroissement résulte essentiellement d'une augmentation de la taxe interne prélevée par le BHI sur le salaire de ses employés et des intérêts sur les placements financiers, et d'environ seulement 14K€ qui proviennent de l'augmentation des contributions.

Dépenses :

La LCCF 5 a approuvé un montant total de dépenses de 2 765 800€ pour 2007. Le Comité de direction recommande que le montant total des dépenses soit équivalent aux revenus totaux, soit à 2 740 600€. Les dépenses sont réparties dans les chapitres suivants :

Chapitre 1– Coûts afférents au personnel :

Les coûts afférents au personnel inscrits au budget pour 2007 atteignent 1 976 000€, représentant environ 72% des dépenses totales. Naturellement, la majeure partie du chapitre 1 est consacrée aux salaires du personnel du BHI. L'année 2007 est la troisième année complète où les salaires des directeurs, des adjoints techniques et des traducteurs seront alignés sur les grilles des NU. On estime que le Fonds de retraite continuera à être entièrement financé, et soumis à des ajustements annuels reposant sur des études actuarielles. Par conséquent, le paiement des pensions aux retraités s'effectue à partir du FRI qui est géré séparément et non pas à partir du budget de l'OHI.

Chapitre 2 – Coûts d'exploitation courants:

Les coûts d'exploitation courants sont supérieurs au niveau approuvé par la Conférence (492 306€) et sont conformes au niveau budgétaire de 2006 (534 500€). Cette augmentation est dans une large mesure due à l'accroissement de la fréquence des déplacements et aux coûts associés aux voyages. Bien que l'augmentation des dépenses de voyages soit importante en comparaison avec le montant approuvé en 2002, elle est comparable à celle des années précédentes ce qui est permis par des transferts « au sein du chapitre » dans le cadre des prérogatives dont dispose le CD, conformément au Règlement financier. L'introduction du Fonds pour le renforcement des capacités ne figure à présent plus au chapitre des coûts d'exploitation. D'autres ajustements mineurs sont effectués au chapitre 2 afin de refléter les changements intervenus dans les frais administratifs.

Chapitre 3 – Dépenses d'investissements :

La gestion de ces dépenses a été améliorée. La France continue d'abriter le site Web de l'OHI tandis que le RU et la Norvège fournissent les équipements, les logiciels et la maintenance associés à diverses applications de bases de données nécessaires pour le catalogue des cartes et les fonctions d'enregistrement auprès de l'ISO. Pour 2007, les dépenses d'investissements demeurent conformes au niveau de 2006 mais inférieures de près de 25% au montant approuvé par la Conférence.

Affectation des fonds:

Les fonds réservés aux futures dépenses demeurent au niveau de l'enveloppe globale maximale approuvée par la XVIe Conférence, avec quelques changements mineurs. Un contrôle détaillé des dépenses associées à l'organisation et à la tenue de la Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) ne justifie pas de maintenir le niveau initial d'affectation des fonds pour la XVIIe Conférence HI, mais permet d'augmenter une affectation à destination du Fonds pour le renforcement des capacités et du Fonds pour la rénovation.

ANALYSE PROGRAMMATIQUE

Le Comité de direction et de nombreux Etats membres souhaitent vivement fournir une quantification supérieure en ce qui concerne l'analyse programmatique du programme de travail. Les explications suivantes tentent d'attribuer une certaine valeur quantifiable aux divers programmes mais certaines questions générales rendent cet exercice difficile et inexact.

Bien que les objectifs et les tâches associés à chaque programme soient généralement distincts, l'exécution des tâches peut ne pas être uniquement rattachée au budget. Par exemple, la participation à une Commission hydrographique régionale (Elément 1.1 du programme) peut également inclure des aspects relatifs à la coopération technique (Elément 2.1 du programme), aux membres (Elément 2.2 du programme) et aux relations publiques (Elément de programme 4.2).

En outre, des responsabilités sont attribuées aux directeurs et aux adjoints techniques dans les différents éléments du programme et régions géographiques. Toutefois, la tâche est confiée au membre du personnel le mieux qualifié pour exécuter cette dernière de manière efficace. Ainsi, le fait d'associer le salaire d'un membre spécifique du personnel à un élément du programme donné est problématique. Etant donné que

les dépenses les plus importantes du BHI sont celles associées au personnel, une analyse du programme de l'OHI sans analyse des effectifs conduit à une évaluation imprécise des coûts associés aux éléments du programme. Pour la plupart, les coûts directs associés à tout élément du programme sont ceux afférents aux voyages et aux *per diem* du(des) membre(s) du personnel qui vont assister à des réunions nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Comme expliqué ci-dessus, le temps nécessaire au(x) membre(s) du personnel pour préparer, assister et apporter son (leur) appui aux réunions n'est pas inclus. Un autre coût important qui n'est pas inclus parce qu'il ne fait pas partie du budget de l'OHI est celui des dépenses engagées par les Etats membres pour la préparation, la participation et le soutien apporté en ce qui concerne les réunions. Les explications qui suivent donnent une indication du niveau d'effort et du nombre de membres du personnel du BHI et des Etats membres impliqués dans chaque élément. A partir de ces informations un niveau de dépenses approximatif pourrait être estimé. Les fonds attribués à des postes budgétaires spécifiques et associés à un élément du programme sont mis en évidence, selon qu'il convient.

Le programme de travail de l'OHI pour 2007 est divisé, conformément au plan stratégique de l'OHI, en cinq programmes, à savoir :

1. Coopération avec les Etats membres et les organisations internationales ;
2. Renforcement des capacités;
3. Soutien aux techniques et aux normes;
4. Gestion de l'information et relations publiques;
5. Développement général de l'Organisation.

Programme 1: Coopération avec les Etats membres et les Organisations internationales

Elément 1.1. – Coopération avec les Etats membres:

Cet élément est essentiellement réalisé au travers des Commissions hydrographiques régionales (CHR). En 2007, huit CHR ont prévu des réunions et une nouvelle CHR se réunira éventuellement dans la région de l'Atlantique sud-ouest. Ces réunions ont revêtu une importance croissante à mesure que les CHR sont devenues un élément central dans la stratégie de communication du SPWG (Groupe de travail sur la planification stratégique), du groupe de travail WEND (Base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation) et du Comité sur le renforcement des capacités. Ces réunions de trois ou quatre jours constituent un « forum de discussions » pour les pays de la région où examiner les réalisations, identifier les initiatives et développer des positions régionales sur les questions relatives à l'OHI. Elles constituent également de formidables opportunités pour encourager les Etats ayant la qualité d'observateurs à adhérer à l'OHI et pour mettre en avant les travaux de l'OHI auprès des preneurs de décisions au niveau gouvernemental. Le nombre de personnes qui y participent varie en fonction de la composition de chaque CHR, toutefois, en général, on peut compter 20 à 50 participants. Un directeur et éventuellement un adjoint technique y représentent le BHI et contribuent largement au suivi des actions convenues.

Elément 1.2. – Coopération avec les Organisations internationales:

L'importance et la portée de cet élément continuent de se développer et sont rattachées aux objectifs de plusieurs autres éléments du programme comme le renforcement des capacités, le soutien aux normes, et les relations publiques. L'adoption du chapitre V de la Convention SOLAS a mis en lumière l'importance de l'hydrographie au sein des NU et de l'OMI. L'interaction de l'OHI avec l'OMI s'est accrue avec les initiatives visant à encourager l'élargissement de la composition de l'OHI et la fourniture de conseils experts en faveur de l'hydrographie au sein de l'OMI, avec notamment le renforcement des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS pour certaines routes maritimes internationales. Un directeur et éventuellement un adjoint technique participent généralement aux réunions de cinq jours de l'Assemblée et du Conseil de l'OMI, ainsi que du Comité de la sécurité maritime, du Sous-comité de la navigation et du Comité de la coopération technique. Un représentant d'un Etat membre ou un adjoint technique

participe généralement au Sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).

Des initiatives conjointes de la COI et de l'OHI comme la GEBCO et ABLOS (incluant l'AIG comme associé) demeurent d'importants programmes au sein de l'OHI. Des collaborations en matière de renforcement des capacités, portant principalement sur la bathymétrie des eaux peu profondes à l'appui des systèmes d'alerte contre les tsunamis (TWS) sont de nouveaux éléments de collaboration visant essentiellement à développer le TWS dans l'océan Indien. Un directeur participe habituellement aux réunions, d'une durée de cinq jours, du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Une étroite coordination existe toujours avec l'AIMS et l'AIP pour la collaboration à des projets de renforcement des capacités et pour des conseils experts sur diverses initiatives en matière de sécurité de la navigation entreprises par l'AIMS et l'AIP. Normalement, un adjoint technique ou un représentant d'un Etat membre représente l'OHI aux réunions présentant un intérêt pour cette dernière.

L'ACI, la CEI, l'ISO et la FIG demeurent des partenaires importants, notamment pour la tenue à jour des normes. La FIG, en outre, fournit un appui essentiel en ce qui concerne les initiatives de l'OHI relatives au renforcement des capacités. Normalement, un directeur ou un adjoint technique représentent l'OHI auprès de ces organisations.

L'Assemblée générale des NU et le processus consultatif officieux des NU ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) ont conféré un haut degré de visibilité aux efforts de l'OHI, comme par exemple la reconnaissance de la journée mondiale de l'hydrographie par l'AG des NU. Un directeur représente l'OHI lors des sessions concernant les questions hydrographiques.

Elément 1.3. – Coopération avec les Etats non-membres :

Cet élément est également traité dans le cadre du Programme 2 – Renforcement des capacités, du Programme 5 – Relations publiques et, conjointement, avec les réunions des CHR. Ces tâches comportent généralement une visite d'un directeur aux pays identifiés, pendant deux jours. La CHZMR et la CHOIS seront des régions focales pour 2007.

Programme 2 – Renforcement des capacités

Elément 2.1 – Coopération technique:

Cet élément comporte de nombreux objectifs et tâches associés concentrés sur l'évaluation de la nécessité d'une capacité hydrographique accrue, sur le développement de programmes visant à répondre aux besoins identifiés, sur la recherche d'un financement et d'un partenariat à l'appui de programmes de renforcement des capacités et sur la fourniture d'une formation pour le personnel des pays en voie de développement.

Le budget courant de l'OHI et le fonds pour le renforcement des capacités alimenteront le programme de travail sur le renforcement des capacités pour 2007 récemment approuvé. Un atelier technique, des visites techniques, des cours de formation ainsi que d'autres activités sont prévus. Un directeur, un adjoint technique et approximativement douze représentants des Etats membres ont participé aux réunions du CBC. Pour 2007, 64 000€ seront affectés au fonds pour le renforcement des capacités pour des projets visant à développer les capacités hydrographiques de base dans les pays en développement, par le biais d'initiatives en matière de formation. La prochaine réunion du CBC qui doit avoir lieu au Pakistan traitera en plus de l'affectation de la généreuse donation du Gouvernement de la République de Corée au fonds CBC. Une étroite coopération est attendue avec l'AMI, dans le cadre de sa nouvelle structure. Les projets en cours tels que l'autoroute électronique maritime du détroit de Malacca, l'autoroute maritime de l'Océan indien occidental et le lac Victoria seront supervisés et une assistance sera fournie, si nécessaire.

Elément 2.2 – Composition des Etats Membres

Le Comité de direction continuera d'encourager les Etats membres à approuver, dans les meilleurs délais, les demandes des nouveaux Etats membres par le biais de contacts personnels, de lettres et par les voies diplomatiques auprès du Gouvernement de la Principauté de Monaco. Trois Etats membres font toujours l'objet d'une suspension. Le Comité de direction recherchera tous les moyens possibles de rétablir ces Etats membres à une situation active. En dernier lieu, c'est en travaillant avec les CHR et l'OMI ainsi que par le biais de visites personnelles que le Comité de direction recherchera l'admission des nouveaux Etats Membres.

Programme 3 – Soutien aux techniques et aux normes:

Elément 3.1 – Cartographie marine:

Cet élément progresse par le biais du travail de la commission CHRIS, de ses organes subsidiaires, du Comité WEND et de son groupe de travail.

Participant au Comité WEND un directeur, un adjoint technique et plus de 40 représentants des Etats membres. Le groupe de travail WEND est composé d'un directeur et de représentants de quatre Etats membres. En 2007, l'accent sera essentiellement mis sur l'accélération de la production d'ENC par le biais d'une interaction du groupe de travail du WEND avec les CHR, le CBC et les Etats membres, à titre individuel.

Participant à la commission CHRIS un directeur, un adjoint technique, plus de trente représentants des Etats membres et quelque dix observateurs du secteur privé. Le Comité se réunit sur une base annuelle pour superviser les travaux et fournir des directives aux sept groupes de travail subsidiaires. Les efforts de la CHRIS peuvent être résumés dans les trois principaux secteurs suivants :

- Tenue à jour des normes pour les ENC, les cartes papier et les publications ;
- Elaboration de nouvelles normes pour les données de la prochaine génération (S-100 et S-10Xseries) et pour les symboles relatifs aux cartes papier ;
- Liaison avec d'autres organisations de normalisation comme le DGIWG, l'ACI, la CEI et l'ISO.

Ces groupes de travail composés de 10 à 30 membres, assistés d'un adjoint technique, peuvent se réunir une fois par an ou travailler uniquement par correspondance.

Elément 3.2 – Levés hydrographiques et droit de la mer :

Cet élément comprend plusieurs tâches relatives aux techniques et aux normes des levés hydrographiques et inclut le *Dictionnaire hydrographique*, les observations et la modélisation des marées, ainsi que les aspects hydrographiques du droit de la mer. La publication de nouvelles versions et l'actualisation de plusieurs publications sont proposées comme tâches majeures pour 2007. Le groupe de travail chargé des normes pour les levés hydrographiques (S-44) sera reconstitué en 2007.

Elément 3.3 – Formation et enseignement :

Un directeur, un adjoint technique et quatre représentants d'Etats membres ainsi que des représentants de la FIG et de l'ACI font avancer les travaux dans le cadre de cet élément. En 2007, un directeur coordonnera toutes les activités de formation et d'enseignement associées au programme de travail sur le renforcement des capacités. Un guide spécial pour les programmes hydrographiques fondamentaux sera développé par le CCI, en collaboration avec le BHI, du fait de l'importante demande émanant de pays qui commencent à créer des infrastructures hydrographiques de base.

Elément 3.4 – Données pour les applications géomatiques:

Cet élément comprend un ensemble de tâches de cartographie océanique dans le cadre de la GEBCO ainsi que l'élaboration de normes pour les données bathymétriques qui conduirait à une plus grande application

de ces données pour des applications autres que celles d'hydrographie. Un directeur, deux adjoints techniques et quelque 10 représentants des Etats membres s'occupent des questions relatives à la GEBCO. Deux adjoints techniques et plusieurs représentants des Etats membres composent les groupes de travail subsidiaires de la CHRIS qui font progresser le développement des normes. En général, les questions de cartographie océanique doivent faire l'objet d'un suivi spécifique car ce programme perd de sa priorité à la COI, du fait de problèmes de financement.

Elément 3.5 – Renseignements sur la sécurité maritime :

Les représentants des Etats membres et un adjoint technique représentent l'OHI auprès de l'OMI pour les questions relatives aux RSM.

Programme 4 – Gestion de l'information et relations publiques

Elément 4.1 – Gestion de l'information

Le Comité de direction, les adjoints techniques, les traducteurs et plusieurs membres du personnel de la catégorie B contribuent à l'accomplissement des tâches associées à cet élément. L'utilisation accrue du Web, du courrier électronique et de la distribution de publications sur CD-Rom a permis de continuer à réduire les dépenses relatives à cet élément.

Elément 4.2 – Relations publiques devant permettre l'élargissement de l'OHI:

Le Comité de direction et les adjoints techniques exécutent cette tâche lorsqu'ils représentent l'OHI à des conférences externes, auprès d'autres Organisations et à des réunions professionnelles. Les présentations sont faites devant un très large segment de population et en conséquence demandent une participation personnelle importante.

Programme 5 – Développement général de l'Organisation

Elément 5.1 – Développement de l'OHI:

Cet élément comprend le contrôle du programme de travail/budget et la restructuration de l'Organisation au travers des efforts du groupe de travail sur la planification stratégique. Le Comité de direction, un adjoint technique et un assistant du personnel de catégorie B contrôlent régulièrement le budget et le président et le vice-président de la Commission des finances en sont informés au moins deux fois l'an. Le SPWG restera actif en 2007, conformément aux décisions de la CHIE, et éventuellement, aux décisions de la XVIIe CHI. Le Comité de direction, un adjoint technique et quelque vingt représentants des CHR et Etats membres participent aux activités du SPWG.

Elément 5.2 – Services de traduction:

Les deux traductrices du personnel du BHI accomplissent pleinement cette tâche. La traductrice en chef pour le français travaille à temps complet à cette activité. La traductrice – espagnol / éditrice Web s'occupe, par ailleurs, de l'édition du *Bulletin hydrographique international* sur le Web. L'éditrice cartographique française - bibliothécaire, la chef du secrétariat et la secrétaire du CD accomplissent également des traductions de certains documents.

Elément 5.3 – Administration de l'OHI:

Cet élément couvre les fonctions internes du secrétariat. Il s'agit là de la tâche essentielle d'un adjoint technique et de quatre à cinq membres de la catégorie B, sous la supervision du Comité de direction.

Elément 5.4 – Infrastructure et technologie de l'information:

Cet élément comprend la maintenance des locaux du BHI, les ressources humaines nécessaires à l'organisation de la logistique dans le cadre de réunions tenues au BHI et la technologie utilisée au BHI. Un membre de catégorie B et un membre de catégorie C exécutent ces tâches avec deux adjoints techniques qui contribuent à la gestion de la technologie de l'information. L'utilisation croissante de la base de données et de la technologie SIG à l'appui des travaux du BHI impliquera une formation

supplémentaire pour le personnel du BHI ainsi qu'une participation supplémentaire en termes de temps et de ressources. La majeure partie de la maintenance IT est exécutée de manière interne, même si la maintenance du réseau et du serveur est effectuée dans le cadre d'un contrat externe.

Elément 5.5 – Questions relatives au gouvernement hôte:

Cet élément est mené à bien grâce au temps et aux efforts du Comité de direction.

Elément 5.6 – Conférence de l'OHI:

La préparation de la XVIIe CHI (2007) se poursuit, à la fois, en terme d'organisation et de préparation des documents que le BHI doit soumettre aux Etats membres à l'avance. Le Comité de direction du BHI et l'ensemble du personnel participent à cette activité.